

Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne

Adresse : 30, rue de Penzé - 29410 GUICLAN
Tel : 06.58.22.83.59
Email : contact@assograinedesel.com



**REGLEMENT INTERIEUR DU SALON DE LOISIRS CREATIFS DU
DIMANCHE 18 OCTOBRE 2015**

Article 1 : Le 1^{er} Salon de loisirs créatifs Grain de Sel du dimanche 18 octobre 2015 est organisé par l'Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne et se déroulera dans la salle ... de Ploujean (Morlaix). Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'association. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le 1^{er} salon de loisirs créatifs Grain de Sel est destiné aux particuliers et aux professionnels. L'ouverture au public se fera de 9h30 à 18h.

Article 3 : Tout exposant devra justifier de son identité à son inscription et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation.

Article 4 : Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

Article 5 : Pour bénéficier d'un emplacement, une participation de 3 euros par mètre linéaire devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire « Attestation / Inscription Salon de loisirs créatifs Grain de Sel » ci-après et la photocopie de la pièce d'identité.

Article 5 bis : Les personnes animant un atelier viendront avec leur propre matériel et s'engagent à respecter le créneau horaire qui leur a été attribué sur la journée du salon.

Article 6 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 7 : Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 8 : L'accès aux voitures sera réglementé. Une aire de déchargement est prévue pour les exposants à l'entrée de la salle et ne sera accessible que de 7h à 9h et à partir de 18h. Passé ce délai, les exposants n'auront plus accès à cette aire.

Article 9 : Les premiers véhicules seront autorisés à occuper le parking adjacent à la salle de Ploujean après déchargement en fonction des places disponibles.

Article 10 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 11 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables... Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 12 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire ou placés sur les emplacements désignés par les organisateurs. Le chèque de caution sera restitué quand l'emplacement sera nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 13 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement de toutes sortes. En cas de non respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

Article 14 : Les organisateurs se réservent le droit de reporter la manifestation au dimanche 18 octobre 2015 en cas d'événement impondérable.

Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne

Lu et approuvé,

Nom :

Signature :

Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne

Adresse : 30, rue De Penzé - 29410 GUICLAN

Tel : 06.58.22.83.59

Email : contact@assograindesel.com



Madame, Monsieur,

L'association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne organise son

**1^{er} Salon de loisirs créatifs Grain de Sel
le dimanche 18 octobre 2015**

à la salle socio-culturelle de Ploujean (Morlaix) de 9h30 à 18h00.

Une petite restauration aura lieu sur place. Entrée pour le public : 1,50 € (gratuit moins de 12 ans).

Ce salon est destiné aux particuliers et professionnels possédant un savoir-faire dans le domaine des loisirs créatifs et souhaitant proposer à la vente du matériel correspondant à leur art.

Une participation financière de 3 €/mètre linéaire vous sera demandée ainsi que l'acceptation du règlement intérieur ci-joint. Il vous est demandé de nous communiquer des photos ou un explicatif sur votre activité afin que nous puissions organiser la manifestation au mieux.

Des ateliers seront proposés très certainement mais nous vous en parlerons ultérieurement.

Pour la bonne organisation de ce salon, nous vous demandons de nous renvoyer le dossier d'inscription au plus tard **pour le 15 septembre 2015.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement, au plaisir de vous accueillir.

Au nom de l'équipe de Grain de sel.

La Présidente,
Marie-Catherine Delavault

Remarque que vous souhaiteriez apporter :



ATTESTATION
INSCRIPTION 1^{er} SALON DE LOISIRS CREATIFS GRAIN DE SEL

Se déroulant le dimanche 18 octobre de 9h30 à 18h00 à la salle socio-culturelle de Ploujean (Morlaix).

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le A :

Adresse:.....

Code Postal :..... Ville :.....

Téléphone :..... E-mail :.....

Titulaire de la pièce d'identité N° :.....

Délivrée le:..... par

N° de SIRET (pour les professionnels) :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur accepter le règlement intérieur du salon.

Fait à : le.....

Signature :

Ci-joint :

- Le Règlement Intérieur signé et le formulaire d'inscription rempli et signé,
- La photocopie de votre pièce d'identité recto-verso (ou passeport en cours de validité),
J'animerai une démonstration gratuite sur mon stand OUI NON
- Activité :

- Votre règlement : (3 € le mètre linéaire) - nombre de mètres

en Espèces OU en chèque (à l'ordre de l'association Grain de Sel)

- Un chèque de caution de 50 euros (voir article 12)
- Maintien de l'inscription en cas de report

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

A retourner à l'attention de

l'association Grain de Sel - 30, rue de Penzé - 29410 GUICLAN

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune de Morlaix et à la sous-préfecture de Morlaix.